

RÉGION DE FATICK
Département de Fatick
Arrondissement de Tattaguine
Commune de Diarrère

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPL-UN BUT-UNE FOI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

Articles 66, 130 et 147 du Code de la famille

Registre n° 56
Année 2019



L'an deux mille dix neuf, le trente et un
Du mois de décembre
Devant nous, Aliou Diouf, officier d'état civil de Diarrère
Avons enregistré le mariage contracté le 01-10-2019 à Diarrère
Epoux (Prénoms et Nom) Abdoulaye Diatta
né le 18-02-1977 à Tendouck
domicilié à Mermoz 1^{er} poste Profession Enseignant
Fils de Alexandre et de Fatou Diatta
Epouse (prénoms et nom) Seynabou San
née le 20-10-1996 à Kothiockh
domiciliée à Kothiockh Profession Enseignante
Fille de Modiane et de Awa Sene
L'Epoux déclare opter la polygamie (séparation des biens)

En présence des Témoins :

1. Abdoulaye Ly 11148 1981 00373
2. Shakhima Coly 1030 1998 00284
3. Fatou Faye 2449 1998 00680
4. Mame Thierno Sagne 1449 1997 00815
5.

Le 26 05 2024 à Diarrère
Pour extrait certifié conforme
L'Officier de l'Etat Civil



Jean M. CA. NDIAYE

